

# BOUCHES-DU-RHÔNE

## NOUVELLES DE...

### AIX-EN-PROVENCE

**Omar, le chauffeur promu cadre A, du jour au lendemain, sans justification par la proche maire d'Aix-en-Provence, Maryse Joissains (LR,) devra se contenter de ses fonctions premières au volant de la voiture...**

Alain Capus, représentant au syndicat FSU, a porté l'affaire au tribunal, défendant lui-même le dossier face à l'avocat adverse, choisi parmi les ténors du barreau parisien. Il précise : « *La requête de la Ville vient d'être rejetée.* »

Depuis 2013, la FSU dénonce la promotion du chauffeur par l'édile d'Aix qui l'avait propulsé de cadre B à A. Jugé en première instance au tribunal administratif qui avait reconnu en 2014, la non conformité du statut d'Omar au sein de la fonction publique où les agents peuvent gravir les échelons mais selon des critères précis, l'appel à la cour du tribunal administratif demandé et payé par la municipalité d'Aix, est à nouveau rejeté aujourd'hui. Si Omar et la maire d'Aix opteront probablement pour un nouvel appel au Conseil d'État « *histoire de faire traîner l'histoire* », Alain Capus lui, ne désarme pas et se satisfait du résultat : « *J'ai fais ce procès dans le seul but d'équité et d'application de la loi. Pour moi c'est, hélas, ce type de clientélisme qui tue la fonction publique.* »

À suivre donc...